

MINI-STAGE

DÉCOUVERTE



**Explorer un métier
pour bien s'orienter**

Pour quoi faire ?

Pour découvrir un métier en immersion dans le monde professionnel

Combien de temps ?

1 à 5 jours maximum par stage

Pour qui ? Quand ?

- > Collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) et lycéens, pendant les vacances scolaires
- > Etudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Dans quelle structure ?

Dans une entreprise, une administration, une association, chez un professionnel libéral

Comment ?

Conventions dématérialisées en 2 clics
immersion-facile.beta.gouv.fr/demande-mini-stage



Pour toutes vos questions

Contactez-nous à l'adresse suivante : ministages06@cote-azur.cci.fr



Au cœur de votre histoire

Les infos en détail

- ▶ Ces stages peuvent avoir lieu **uniquement pendant les périodes de vacances scolaires** (calendrier de l'Education Nationale). Aucune convention ne sera validée en dehors de ces dates.
- ▶ **La durée du stage ne peut dépasser 50% de la durée totale des vacances** concernées (si la période de vacances scolaires est de 2 semaines, un seul stage de 5 jours peut être autorisé).
- ▶ **Pour les vacances d'été**, les stages peuvent être réalisés une semaine sur deux. Pendant les vacances d'été, les stages peuvent s'étendre sur une durée de 4 semaines.
Une convention de stage couvre au maximum 5 jours, soit une par semaine. Si le stage a lieu dans la même entreprise, il doit permettre de découvrir plusieurs métiers.
- ▶ **Une convention couvre 5 jours de stage.** Dans le cas d'une succession de stages dans la même entreprise (toujours une semaine de repos après une semaine de stage), il est impératif d'établir une convention par semaine de stage. Les objectifs et les missions confiées au jeune devront être différents d'une semaine à l'autre.
- ▶ **Travail les dimanches et jours fériés interdits** (sauf exception).
- ▶ **Répartition du temps de travail:** pour les jeunes de moins de 18 ans : une période de travail effectif ininterrompu **ne peut excéder 4h30**. Exemple de répartition horaire correcte : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h. La répartition suivante ne sera pas validée : 10h à 12h et de 13h à 18h=>5h de travail non-stop.
- ▶ **Pensez aux mini-stages pour un contrat d'apprentissage !**

Age du jeune	Durée maximale de stage	Durée maximale par jour	Temps d'observation ininterrompu	Temps de pause minimal	Plage horaire maximale
Moins de 15 ans	30 heures	7 heures	4h30	30 minutes	6h-20h
De 15 à moins de 16 ans	35 heures	7 heures	4h30	30 minutes	6h-20h
De 16 à moins de 18 ans	35 heures	8 heures	4h30	30 minutes	6h-22h
18 ans et plus	35 heures	8 heures	6h00	20 minutes	6h-22h

L'entreprise d'accueil peut se situer n'importe où en France pour un maralpin. Le jeune peut venir de n'importe où en France si l'entreprise d'accueil est située dans le 06. Un stage dans une entreprise monegasque n'est pas possible, sauf si elle a un établissement complémentaire ou secondaire immatriculé en France.

L'obtention de la convention de stage

- 1 Rendez-vous sur :
<https://immersion-facile.beta.gouv.fr/demande-mini-stage>
- 2 Sélectionnez le département de l'entreprise d'accueil.
- 3 **1. Pour commencer** À COMPLÉTER
Saisissez le département de votre entreprise d'accueil *
06 - Alpes-Maritimes
- 4 Remplissez les informations requises dans les menus déroulants.
Toute convention incomplète sera rejetée. Nous vous recommandons donc de vérifier avec l'entreprise d'accueil que toutes les informations sont correctes, notamment la couverture d'assurance.
Une fois que toutes les vérifications auront été effectuées, nous procéderons à la validation finale de votre demande.

Pour toutes vos questions :
ministages06@cote-azur.cci.fr

2. Vos coordonnées À COMPLÉTER
3. Coordonnées de l'entreprise À COMPLÉTER
4. Lieu et horaires du stage À COMPLÉTER
5. Détails du stage À COMPLÉTER